

AVIS DES SOCIETES

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège social :56, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2007, la Banque Tunisienne de Solidarité publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution

En application de l'article 28 des statuts de la banque et de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la nomination de:

La Générale d'Audit et Conseil –GAC;

Cabinet Nedra SEMMAR JELASSI.

Co-commissaires aux comptes de la banque pour les exercices 2007-2008-2009.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 28 juin 2008 après lecture du rapport du Conseil d'Administration, des Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2007 et des Rapports général et spécial des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice, approuve ce rapport et les états financiers relatifs à l'exercice 2007 tels qu'ils lui sont présentés.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir le bénéfice de l'exercice 2007 comme suit:

Bénéfice net de l'exercice 2007	300 000,000	dinars
Résultats reportés exercices 98-2006	1 324 358,538	dinars
Total des bénéfices avant prélèvement des réserves légales	1 624 358,538	dinars
Réserves légales (5%)	81 217,927	dinars
Total des bénéfices avant affectation à la fin 2007	1 543 140,611	dinars
Fonds social	250 000,000	dinars
Total des bénéfices à reporter à la fin 2007	1 293 140,611	dinars

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice 2007.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

En application de l'article 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de Monsieur Mohamed NADRI du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques représentant de l'Etat Tunisien en remplacement de Monsieur Ali El AYDI.

Et ce pour la période restante de son mandat qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2009.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant de cinq mille (5000 dinars) aux administrateurs du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2007.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la banque à émettre un emprunt ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant ne dépassant pas 30 millions de dinars durant la période allant de la date de la présente réunion à la date de la prochaine réunion que l'Assemblée Générale réservera à l'examen des résultats de l'exercice 2008.

Le Conseil d'Administration est chargé d'arrêter le montant du ou des emprunts, les modalités et les conditions de leur émission.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième et dernière résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :*(en milliers de Dinars Tunisiens)*

ACTIF	31 12 2007	31 12 2006
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	47 403	14 978
Créances sur les établissements bancaires et financiers	6 085	3 864
Créances sur la clientèle	383 960	342 200
Portefeuille-titre de participation	2 207	1 920
Valeurs immobilisées	8 075	1 177
Autres actifs	34 947	42 511
TOTAL ACTIF	482 677	406 650
PASSIF		
Banque centrale CCP et TGT	46 027	13 465
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7 756	5 213
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 190	4 342
Emprunts et ressources spéciales	361 273	326 171
Autres passifs	19 757	14 085
TOTAL PASSIF	439 003	363 276
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Réserves	2 381	2 050
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	1 293	1 324
Résultat de l'exercice		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	43 674	43 374
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	482 677	406 650

III - L'état d'évolution des capitaux propres.*(en milliers de Dinars Tunisiens)*

rubriques	Capitaux propres avant répartition	Répartition	Capitaux propres après répartition
Capital social	40 000	0	40 000
Réserves légales	300	81	381
Fonds social	1 750	250	2 000
Résultats reportés	1 324	-31	1 293
Bénéfice de l'exercice	300	-300	0
Total	43 674	0	43 674